



CONTEXTE

La Fondation Desjardins est un organisme de bienfaisance qui contribue à la réussite éducative de nos jeunes, notamment par l'octroi de prix, de bourses d'études et de dons et en soutenant divers projets visant à encourager la persévérance scolaire. Elle a pour mission de contribuer à la prospérité durable des personnes et des collectivités par son action philanthropique en matière d'éducation et de coopération et en soutien à la réalisation de la mission du Mouvement Desjardins.

SECTEURS PRIORITAIRES

En lien avec sa mission, la Fondation Desjardins oriente toutes ses actions dans le but de soutenir la réussite éducative, notamment par l'octroi de bourses, prix et dons.

Les secteurs prioritaires et créneaux qui découlent de cette orientation sont :

- **Soutien à la persévérance scolaire**
 - **Le développement des talents et compétences en complémentarité avec nos programmes de bourses d'études (études postsecondaires) :**

Initiatives visant l'amélioration et la formation scolaire, et ce, particulièrement au niveau postsecondaire;
 - **Programmes de bourses en persévérance scolaire (études secondaires ou formation professionnelle) :**

Le développement de programmes de bourses pour les étudiants de milieux défavorisés ou ayant des troubles d'apprentissages. Comprend notamment des partenariats visant à soutenir des étudiants dans des programmes de lutte au décrochage, d'alphabétisation ou de raccrochage (études secondaires ou formation professionnelle);
 - **Projets d'appui direct visant à contrer le décrochage ou à favoriser le raccrochage scolaire :**

Le soutien à des projets d'organismes qui sont présents dans plusieurs régions du Québec, apportant un appui direct aux étudiants, soit au sein d'établissements scolaires ou autres;
 - **Soutien au développement d'outils et à la diffusion d'initiatives au bénéfice des membres Desjardins et de la collectivité :**

Le développement d'outils ou d'initiatives permettant de soutenir les étudiants dans leur parcours scolaire et favorisant la réussite éducative.
- **Coopération et démocratie**
 - **L'éducation en matière de coopération comme modèle de gestion et de développement durable :**

Initiatives appuyant les projets d'intercoopération, la promotion du modèle coopératif et l'appui aux entreprises de nature coopérative (dans la perspective de renforcer la promotion du modèle d'affaires);
 - **L'éducation en matière de vie démocratique :**

Initiative visant la promotion de l'engagement citoyen et l'implication au profit de la collectivité.

CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ

En plus de s'inscrire dans l'un des secteurs prioritaires, l'organisme demandeur doit répondre aux critères généraux suivants :

- dans le cas de dons, être un « donataire reconnu » au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

- être en mesure de démontrer que les bénéficiaires du projet résident sur un territoire qui est desservi par le réseau des caisses du Québec et de l'Ontario;
- être en mesure de démontrer la viabilité et les retombées potentielles du projet;
- n'entretenir aucun lien pouvant nuire à l'image et à la réputation de Desjardins.

EXCLUSIONS

Les types de demandes suivantes ne sont pas admissibles :

- les projets ne concernant qu'un seul individu ou un groupe restreint d'individus;
- les projets qui visent à soutenir la production d'un produit ou d'une œuvre;
- les productions de vidéos, de DVD ou de films qui ne sont pas de nature éducative;
- les voyages et les excursions;
- les projets liés à un parti politique, un groupe religieux ou un groupe de pression.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères suivants seront pris en considération dans le choix des partenariats retenus;

- le nombre de personnes rejointes par le projet;
- les projets ayant une présence sur un plus large territoire (les projets couvrant minimalement quatre (4) régions Desjardins seront priorisés);
- les projets qui ont une action directe, donc un nombre limité d'intermédiaires.

RESPONSABILITÉ DU TRAITEMENT DES DEMANDES

Les demandes de partenariats sont traitées par une Caisse, une vice-présidence régionale, une composante, une unité d'affaires de la Fédération ou la Fondation Desjardins selon leur portée et/ou leur nature. Toute demande complétée doit être acheminée selon les responsabilités suivantes :

- **Demandes dont la portée est locale ou régionale**

Les demandes de partenariat dont la portée est locale ou régionale et qui offrent des retombées susceptibles de rejoindre les membres et la population d'une caisse ou d'un nombre restreint de caisses doivent être adressées au bureau des caisses de groupe ou à la caisse concernée selon l'adresse du siège social du demandeur. (www.desjardins.com/fr/votre_caisse);

- **Demandes de dons et commandites**

Les demandes de commandites et d'engagements philanthropiques (don majeur) sont traitées et gérées par la direction Commandites et dons, en collaboration avec les composantes, les secteurs d'affaires, les représentants régionaux et/ou les Caisses, selon le cas. Veuillez consulter les [Politiques de dons ou de commandites](#).

DÉLAI DE TRAITEMENT DES DEMANDES

Les demandeurs peuvent normalement s'attendre à recevoir une réponse dans un délai de quatre à six semaines.



Voici les étapes à suivre pour présenter une demande de partenariat à la Fondation Desjardins :

1. Prenez connaissance du document d'information à propos des partenariats de la Fondation Desjardins afin de vous familiariser avec :
 - nos secteurs prioritaires,
 - les critères d'admissibilité,
 - la liste des exclusions,
 - les critères de sélection.
2. Remplissez tous les champs du formulaire ci-dessous.
3. Acheminer le formulaire par courriel en joignant les documents suivants :
 - la description du projet,
 - le budget prévisionnel,
 - le rapport annuel de l'OSBL (s'il y a lieu).

Nom de l'organisme :

Nom du projet (s'il y a lieu) :

Nom et fonction du solliciteur :

Adresse postale complète de l'organisme :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Portée du projet :

Nombre de personnes visées par le projet :

Date du début de l'entente proposée :

Date de fin de l'entente proposée :

Montant total demandé :

Est-ce que l'organisme est membre ou client de Desjardins ? : Oui Non

Si oui, nom de la caisse ou du CFE :

Est-ce que l'organisme est enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) ? : Oui Non

Si oui, le numéro d'enregistrement :

Merci d'adresser votre demande par courriel à fondation.desjardins@desjardins.com. Nous communiquerons avec vous dans les quatre à six semaines suivant la réception de la demande.